

AUX PRETRES, DIACRES ET DELEGUES PASTORAUX

A Rouen, le 26 novembre 2020

Chers amis,

Dans son intervention télévisée de ce jour, le Premier Ministre, Mr Jean CASTEX, a confirmé que l'accueil de personnes dans les lieux de culte pour les offices religieux ne pourrait excéder le nombre de trente personnes. Comme vous le constatez de vous-même, malgré les discussions entre les autorités publiques et les responsables des différents cultes suite à l'appel téléphonique du Président de la République au Président de la Conférence des Evêques de France mardi dernier, les mesures annoncées en début de semaine n'ont été en rien modifiées. Dans un communiqué paru ce jour, la Conférence des Evêques de France déplore cette mesure qu'elle juge « irréaliste et inapplicable ».

Je me permets de joindre ce document en pièce jointe de ce mail afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Appelés à célébrer les messes dominicales avec des assemblées n'excédant pas trente personnes, l'Archevêque de Rouen invite chacun d'entre-vous à appliquer cette mesure selon sa conscience. Par ailleurs, pour le bien des fidèles, l'Archevêque autorise les prêtres à célébrer jusqu'à trois messes dominicales sur une journée.

Dans cette période où il est bien difficile de comprendre les tenants et aboutissants des mesures annoncées, soyez assurés de ma fraternelle prière,



ALEXANDRE GERAULT  
Vicaire général